

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2019

Présents : Mmes A. CAUSSE, S. MARIANI, N. MAYORAL, S. REGALON ;
Ms J-P FERRE, H. AUDOUY, A. HOARAU, C. MARTY, N. ROUAIX, T. ROUAN et P. TOURENQ.

Absents excusés : W. DIEUDONNÉ et J-P PÉLISSIER (Tour de France)

Secrétaire de séance : S. RÉGALON.

ORDRE DU JOUR :

- Répartition des sièges de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes lors du prochain renouvellement (2020)
- Décision modificative pour le FPIC et l'acquisition d'un nettoyeur haute-pression à eau chaude
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
Renouvellement de la ligne de trésorerie
Accepté à l'unanimité

I. Répartition des sièges de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes lors du prochain renouvellement (2020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit par accord local soit selon une répartition dite de droit commun.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour une répartition de droit commun.

<i>POUR - 11</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Décision modificative n° 1 - FPIC et l'acquisition d'un nettoyeur haute-pression à eau chaude

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les montants issus de la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) pour l'année 2019 ont été notifiés aux communes. Les sommes inscrites au budget primitif 2019 doivent donc être ajustées.

Par ailleurs, le nettoyeur haute-pression à eau chaude utilisé par les agents techniques est hors-service. Il est donc nécessaire d'en acquérir un nouveau.

Il faut donc procéder à une décision modificative (virement de crédits).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser la décision modificative suivante :

<u>Article</u>	<u>Chap.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
739223	014	FPIC (prélèvement)	+ 130.00
73223	73	FPIC (versement)	- 3 000.00
6411	012	Personnel titulaire	- 1 500.00
022	/	Dépenses imprévues (fonct.)	- 1 630.00
2188	21	Immobilisations diverses	+ 2 900.00
020	/	Dépenses imprévues (invest.)	- 2 900.00

<i>POUR - 11</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de renouveler le crédit de trésorerie contracté l'an dernier, mais pour seulement 30 000 €. Il précise que ce devrait être pour la dernière année, la situation financière de la commune s'améliorant légèrement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement pour une année de la ligne de trésorerie et pour un montant de 30 000 €.

<i>POUR - 11</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Questions diverses

Néant

Séance close à 12h00.